



# NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU Compte Administratif 2019

Les articles L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales pour les communes, L3313-1 pour les Départements et L.4313-1 pour les Régions prévoient qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette disposition s'applique à toutes les communes ainsi qu'aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) comprenant au moins une commune de 3.500 habitants et plus (article L.5211-36 du CGCT).

D'autre part, la loi NOTRÉ du 07 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour le Syndicat Mixte du Pays du Giennois (SMPG). Elle sera, comme le Compte Administratif 2019, disponible sur le site internet du SMPG.

Le Compte Administratif retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes du Syndicat. Prenant également en compte les engagements juridiques en dépenses et en recettes, il doit être voté le 30 juin au plus tard.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le compte administratif du Syndicat. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment les salaires des agents de la structure, de l'autre, la section d'investissement qui recense notamment les acquisitions de mobiliers de bureaux ou d'équipements informatiques et leurs financements...

## Présentation du Compte Administratif

### Section de fonctionnement

Sur l'année 2019 (sans les résultats reportés), la section fonctionnement du compte administratif fait apparaître un excédent de **81.069 euros**.

#### a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services du Syndicat :

- Les dépenses de fonctionnement comprennent les achats de matières premières et de fournitures, les salaires du personnel du SMPG, les autres charges de gestion courante, la dotation aux amortissements des immobilisations et les dépenses imprévues.

Les dépenses de fonctionnement ont représenté **157.873,44 €**.

- Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des dotations versées par l'Etat, la région Centre Val de Loire, les 2 communautés de communes membres du SMPG et à divers produits exceptionnels.

Les recettes de fonctionnement ont représenté **238.942,44 €**

b) Les principales dépenses et recettes de la section

<b>DEPENSES</b>		
<b>Comptes</b>	<b>Libellé</b>	<b>Réalisé en euros</b>
011	Charges à caractères générales	20.798,14
012	Charges de personnel	113.047,97
65	Autres charges de gestion courante	375,56
68	Dotations aux amortissements des immobilisations	23.651,77
022	Dépenses imprévues	00,00
<b>TOTAL</b>		<b>157.873,44</b>
<b>RECETTES</b>		
<b>Comptes</b>	<b>Libellé</b>	<b>Réalisé en euros</b>
74	Dotations, Subventions et Participations	226.925,76
75	Autres produits de gestion courante	1,06
77	Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat	12.015,62
<b>TOTAL</b>		<b>238.942,44</b>

**Excédent :**

Montant Total des Dépenses 2019	157.873,44
Montant Total des Recettes 2019	238.942,44
<b>TOTAL</b>	<b>81.069</b>

c) La fiscalité

Le Syndicat Mixte du Pays du Giennois n'a pas de fiscalité propre. Il n'y a pas de prélèvement de taxes ni d'impôts.

## **Section d'investissement**

Sur l'année 2019, la section investissement du Compte Administratif fait apparaître un excédent de **11.079,35 euros**.

a) Généralités

Le budget d'investissement du Syndicat regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études.  
Les dépenses d'Investissement ont représenté **12.890,42 €**.

- En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes du Fond de compensation de la TVA et les amortissements des immobilisations.  
Les recettes d'Investissement ont représenté **23.969,77 €**.

b) Les principales dépenses et recettes de la section

<b>DEPENSES</b>		
<b>Comptes</b>	<b>Libellé</b>	<b>Réalisé en euros</b>
13	Subventions d'investissement	12.015,62
20	Immobilisation incorporelles	874,80
21	Immobilisation Corporelles	0
<b>TOTAL</b>		<b>12.890,42</b>
<b>RECETTES</b>		
<b>Comptes</b>	<b>Libellé</b>	<b>Réalisé en euros</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	318
28	Amortissement des immobilisations	23.651,77
<b>TOTAL</b>		<b>23.969,77</b>

Montant Total des Dépenses 2019	12.890,42
Montant Total des Recettes 2019	23.969,77
<b>TOTAL</b>	<b>11.079,35</b>

### Les données synthétiques au Compte Administratif 2019 Récapitulatif

a) Données globales

Recettes et dépenses de fonctionnement :

R = 238.942,44 €                      D = 157.873,44 €

Recettes et dépenses d'investissement :

R = 23.969,77 €                      D = 12.890,42 €

b) Informations financières

Population de référence en 2019 : 44.792 habitants

	Valeurs
Dépenses réelles de fonctionnement / population	3,52 €
Produits des impositions directes / population	0 €
Recettes réelles de fonctionnement / population	5,33 €
Dépenses d'équipement brut / population	0 €
Encours de dette / population	0 €
DGF / population	0 €
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	71,61 %
Encours de dette / recettes réelles de fonctionnement	0 %

c) Etat de la dette : Pas de crédit en cours